

SEANCE du 19 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize, le Dix Neuf SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 08 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : Mmes VARACHAUD – GUILLAUDEUX – KRAUSE – DUVAL – DARDANNE – TOURNIOL B – DINCQ – Mrs TIXEUIL – TOURNIOL M – VARACHAUD F – LATRILLE – DOMBRAY – ROBERT (arrivée à 20h15).

ABSENT : M. TEILLOUT (excusé)

Mme KRAUSE Florence est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 01 Juillet 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 01 Juillet 2016.

Compte-rendu diverses réunions et commissions

Madame la Maire et les élus concernés donnent compte-rendu des diverses réunions qui se sont déroulées :

**Réunions Communauté de communes*

Réunion sur le droit des sols (14/09). M. DOMBRAY a assisté à la réunion au cours de laquelle a été évoqué le désengagement de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme au profit des communes à compter du 01 Janvier 2017.

Une mission à disposition d'un agent de l'état sera conclue pendant l'année 2018.

Ensuite, la communauté de communes prendra la compétence INSTRUCTION des autorisations d'urbanisme (PC et DPT).

La pré instruction sera toujours assurée par les communes, et les autorisations seront désormais signées par le Maire.

Mr le président de la communauté de communes des Portes Océanes, invité à la réunion, a affirmé son accord pour une coopération avec le service URBANISME de cette comcom.

Les différentes modalités de coopération seront discutées entre les 2 comcom, et formalisées par la signature d'une convention.

Comité de pilotage fusion (14/09) Mme la maire indique avoir assisté à cette réunion, au cours de laquelle ont été évoqués les sujets suivants :

- **Statuts** – 2 points restent à définir afin que M. le préfet prenne l'arrêté de fusion : le siège, et le nom du futur EPCI.

En ce qui concerne le siège, les élus ont décidés de fixer le siège social et administratif sur le site de La Monnerie à Cussac.

En ce qui concerne le nom, les élus communautaires ont sélectionné 3 propositions de noms, et tous les élus du territoire sont invités individuellement à se prononcer sur un nom. Celui qui aura la majorité de suffrage sera choisi.

Mme la maire donne connaissance au conseil d'un projet d'organigramme des services après fusion, , et de leurs répartition sur le territoire.

- **Conseil communautaire** (15/09) L'ordre du jour prévoyait les modalités de renouvellement de la délégation de service public pour la micro-crèche de Cussac, le vote des abattements TH personnes à charge sur le futur territoire , et une subvention au collège pour financer la mise en place d'un théâtre forum (lutter contre la violence et la discrimination sous toutes ses formes) à destination de 42 collégiens , dans le cadre d'un projet EPI (réforme du collège) .Le conseil communautaire a décidé d'allouer 7 €/élève participant , soit 301 €.

Le conseil communautaire a également désigné un représentant (M. SIMONNEAU) pour siéger au sein du comité consultatif de gestion «réseau des landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin).

Réunion de travail pour les projets Maison de Santé

Mme la maire dépose sur le bureau les premières esquisses du cabinet d'architecte pour le projet de Saint-Mathieu.

Elle précise que ce ne sont que des documents de travail, et en aucun cas les plans définitifs.

Une seconde réunion aura lieu le 20/09 à 15 h à la monnerie. Mr VARACHAUD F. et C. GUILLAUDEUX y assisteront.

DEMISSION de Sarah MANDIN, conseillère municipale

Madame la Maire donne lecture du courrier en date du 06/07/2016 de Mme Sarah MANDIN, par lequel elle fait part de son souhait de démissionner de son poste de conseillère municipale pour raisons personnelles.

Le Conseil municipal prend acte de sa décision.

AFFAIRES SCOLAIRES

Bilan rentrée scolaire 2016/2017

- Effectifs : 109 (113 élèves prévus en janvier 2017)

Classe de Mme MONNERIE : PS/MS : 15 enfants (prévision 18 élèves janvier 2017)

Classe de Mme GINISTY : GS/CP : 25 enfants

Classe de Mme DELHOMENIE : CP/CE1 : 23 enfants (24 en Novembre)

Classe Mme PORTEJOIE-LAVAUZELLE : CE2/CM1 : 23 enfants

Classe de M. LAVAUZELLE : CM1/CM2 : 23 enfants

Organisation personnel communal

Mme la Maire indique au conseil, qu'en raison d'une part de la fin de contrat d'avenir d'Antoine GEMANICUS au 02/11, et d'autre part le faible effectif en classes maternelles, une redéfinition des tâches des agents affectés à l'école a été faite.

Sabine ROBERT, ATSEM, voit son poste évoluer. Elle est affectée le matin en classe GS/CP (8h30/11 h), puis l'après-midi s'occupe de l'organisation et du suivi des ateliers périscolaires, poste occupé précédemment par A. GERMANICUS.

Jusqu'à la fin de son contrat, Antoine GERMANICUS et Sabine ROBERT travailleront ensemble.

Elle indique également que les emplois du temps, du fait de cette réorganisation, d'A. FOURNIER et I. BAISNEE ont été modifiés :

- Aurore FOURNIER prend en charge la garderie matin et soir, le temps de repas à la cantine et enchaine avec les activités périscolaires ou la surveillance de la cour. Elle continuera à effectuer des tâches d'entretien (salle des fêtes, camping, gites/yourtes, local des aînés ...)

En conséquence son temps de travail passe à 29,30/35^e (annualisé)

- Isabelle BAISNEE se voit attribuer 2h le vendredi à l'entretien des locaux cantine + ménage de la mairie (3h/semaine), elle conserve l'entretien des locaux : école, halle des sports et salle des fêtes, bureau médecine du travail, ainsi que le temps cantine et surveillance cour. Un temps lui est également attribué pour les remplacements (cantine, école et camping).

Son temps de travail est donc fixé à 23/35^e (annualisé)

En ce qui concerne la cantine scolaire, les horaires des agents sont modifiés de la manière suivante :

Julien PERCHE : heure d'embauche : 6 h tous les matins – 16H30 tous les soirs, 16 h le vendredi

Christine VERGER : heure d'embauche : 6 h, sauf lundi 6h30 – 16h30 tous les soirs.

Isabelle BAISNEE assurera donc 2 heures de ménage du restaurant scolaire le vendredi de 14 à 16 H.

Les emplois du temps de Chantal BOURDEAU et M. Noëlle CIBERT ne sont pas modifiés, ou à minima.

Une note concernant la surveillance (cantine, cour de récréation temps municipal) a été élaboré par M. TIXEUIL, après qu'il ait observé le fonctionnement de chacun à la fin de l'année scolaire, afin d'essayer d'améliorer les conditions de repas (bruit.) et le temps de surveillance de la cour (incidents, passage aux toilettes ...).

M. TIXEUIL conclut en précisant qu'en début d'année 2017, il fera circuler un questionnaire aux agents, pour avoir un retour sur leur ressenti par rapport à cet échange et sur sa mise en place.

Collège du parc

Mme la maire informe l'assemblée du changement de principal au collège. Il s'agit de M. RISI Bruno.

Les effectifs du collège sont stables. 138 élèves sont scolarisés pour la rentrée 2016/2017, contre 139 l'an dernier, répartis en 6 classes.

Mme la maire indique avoir rencontré, avec M. DOMBRAY, les représentants de l'équipe éducative du collège (Mme BOURQUIN CPE, M. RISI principal et M. FAUPIN gestionnaire) à leur demande afin de mettre sur pied un mini-séjour d'intégration pour les enfants de 6ème.

Le site du lac leur paraissait idéal, et notamment la présence des gîtes et yourtes pour assurer le couchage des enfants et des accompagnateurs.

Après visite des lieux, le séjour aura lieu les 22 et 23/09 prochains pour 36 élèves, avec 7 accompagnateurs. Les repas seront pris dans la grande yourte au camping, le collège assurant l'intendance (livraison des repas, vaisselle ...)

Plusieurs activités seront proposées aux enfants : randonnée, foot, volley, ping-pong, mini-golf, VTT ...

Mme la maire sollicite le conseil pour le prêt gracieux des équipements du site.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** totalement l'initiative de Mme la Maire.

Dossier révision de la carte communale et élaboration du PLU

Mme la Maire passe la parole à M. LATRILLE, pour un point sur l'évolution du dossier.

M. LATRILLE indique au conseil que le projet de fusion des communautés de communes ne sera pas sans conséquence sur les documents d'urbanisme à venir.

Sur l'ensemble des communes de la future comcom, seulement 5 sont dotées d'un PLU, 1 en cours à St Mathieu (sur 16 communes).

Il rappelle au conseil l'intérêt du PLU, et précise que le zonage en cours d'élaboration de la carte communale préfigure le zonage du futur PLU ;

Ce zonage s'oriente vers environ 19 ha de terrains constructibles. Ce projet de zonage a été présenté, lors d'une réunion le 19/09 après midi, aux services de la DDT et à la chambre d'agriculture.

La prochaine étape est la préparation par le cabinet 6T, du cas par cas, dans lequel sont pris en compte les paramètres environnementaux (avis de la DREAL – délai de 2 mois).

M. LATRILLE explique ensuite les différentes phases à venir, qui conduiront à une validation probable du document révisé en mai 2017.

Il souligne néanmoins la vigilance dont doivent faire preuve les élus par rapport aux demandes des administrés.

Il indique également qu'à son avis le PLU présentera des avantages pour tout le monde. Il ouvrira la possibilité aux administrés de faire notamment des annexes à leur habitation (dans la limite des 25 m).

Une prochaine réunion avec le cabinet 6T aura lieu le 14/10 prochain.

*Demandes de subventions CTD 2017 et DETR 2017

Rappel : Mme la maire indique au conseil que vont être déposés les dossiers suivants au titre des demandes de subvention CTD 2017 (cf. Délib N° 8-7/2016 et 9-7/2016)

- Réalisation d'un diagnostic du système d'eau potable de la Commune

Le total général de l'opération, y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage, s'élève à **52 055 €**

H.T.

- **Extension du réseau d'assainissement du Village de « la forge ».**

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : **66 179,55 € H.T.**

N° 1/09-2016 - Réhabilitation des logements collectifs – Immeuble Rue de Chateaurocher

Mme la Maire donne connaissance au conseil du projet de réhabilitation des logements collectifs de l'immeuble rue de chateaurocher, réalisé par les services de l'ATEC.

Elle indique que ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions importantes : Pour un montant **H.T de 549 972 €** (Total des dépenses), le taux de subventionnement pourrait avoisiner les 40 %.

De plus, l'opération de réhabilitation doit faire l'objet d'un conventionnement avec l'Etat pour permettre l'accès aux logements sociaux.

Mme la Maire souhaite que le conseil se détermine sur ce projet ;

Le Conseil, après discussion, **ACCEPTE** à la majorité (1 abs), le principe de réhabilitation de l'immeuble Rue de Chateaurocher.

N°2-09/2016 - Demande de Subvention C.T.D 2017 : Réhabilitation des logements – immeuble Rue de chateaurocher –

Madame la Maire dépose sur le bureau l'étude de faisabilité de la réhabilitation de l'immeuble Rue de Chateaurocher, comportant 6 logements.

Elle indique que ce dossier, outre les aides liées au territoire à Energie Positive géré par le PNR Périgord Limousin, peut bénéficier des aides du Département de la Haute-Vienne au titre du volet « logements ».

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter cet immeuble,

CONSIDERANT la demande de logements recensée sur la Commune, émanant notamment de jeunes couples ou de personnes âgées souhaitant s'installer près des services de proximité,

La dépense prévisionnelle est estimée à **549 972 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après discussion, **SOLLICITE** l'aide du département de la Haute-Vienne dans le cadre de la programmation CTD 2017, pour le projet de réhabilitation de l'immeuble Collectif Rue de chateaurocher.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R 2017 – Travaux de préparation à la vidange et mise en sécurité du barrage du LAC.

Madame la maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter les services de l'Etat concernant le dossier du barrage du lac.

Elle propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention sur la base de la consultation menée par IMPACT CONSEIL.

RESULTATS CONSULTATIONS TRAVAUX

- **N° 3/09-2016 – Résultats consultation G.R.V.C 2016**

Madame le maire donne connaissance au conseil du résultat de la consultation concernant le programme GRVC 2016 :

Candidats	Montant H. T			Montant T.T.C	Note sur 60
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL H.T		
Paillot et Fils	35 592,50 €	39 422,90 €	75 015,40 €	90 018,48 €	47,90/60
COLAS SUD OUEST	27 775,00 €	32 108,00 €	59 883,00 €	71 859,60 €	60/60

EUROVIA PCL	38 075,70 €	42 422,40 €	80 498,10 €	96 597,72 €	44,63/60
------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal DECIDE :

- De retenir l'Entreprise COLAS pour un montant global de **59 883,00 € H.T.**
La tranche ferme sera réalisée en octobre 2016
La tranche optionnelle sera réalisée au cours du 1er trimestre 2017.

Mme la maire rappelle que le Conseil Départemental a attribué une subvention GRVC d'un montant de 16 800 €, pour un montant forfaitaire de travaux de 42 000 € ;

- N°4/09-2016 - Mises en sécurité des Ponts des Ruisseaux : « le Nauzon » sur la VC n°1 et « la samaritaine » sur la VCN°1 à Chateaurocher.**

Mme la maire donne connaissance des résultats des consultations pour les mises en sécurité des ponts des ruisseaux :

Mise en sécurité du pont du ruisseau « le Nauzon » sur la VC n°1			Mise en sécurité du pont du ruisseau « la samaritaine » sur la VC N°1 à Chateaurocher		
ENTREPRISES	Montant H. T		ENTREPRISES	Montant H. T	MONTANT H.T
Ent SIORAT - limoges	9 900,00 €		Ent SIORAT - limoges	15 977,60 €	25 877,60 €
SARL PAILLOT et Fils - Rochechouart	3 300,00 €		SARL PAILLOT et Fils - Rochechouart	13 690,00 €	16 990,00 €
SOTEC - Limoges	4 475,00 €		SOTEC - Limoges	13 415,00 €	17 890,00 €
CMCTP - St Laurent S/Gorre	5 400,00 €		CMCTP - St Laurent S/Gorre	11 363,00 €	16 763,00 €
PRADEAU T.P - Isle	5 140,00 €		PRADEAU T.P - Isle	10 950,00 €	16 090,00 €

Le coût d'objectif total était de 18 000 € H.T, subventionné à hauteur de 40 %, soit 7200 €.

Mme la Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise PRADEAU T.P, pour un montant total H.T de **10 950 ,00 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à la majorité (3 abs) de retenir l'entreprise PRADEAU T.P pour un montant H.T de **10 950 €**.

N° 5 /09-2016 -TARIF GITES et YOURTES 2017

Mme la Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des gites et yourtes pour l'année 2017, afin que soit édité le fascicule des gites de France.

Elle rappelle les tarifs 2016 ;

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE à l'unanimité (13 Pour)** de reconduire les tarifs pour l'année 2017.

	GITES (6 personnes)	YOURTES (6 personnes)	CAUTION
Location 2 nuits (1 ^{er} jour à 18h au 3 ^{eme} jour à 18 h)	180 €	180 €	350 €
Basse saison (D'Octobre à Avril) La semaine	210 €	250 €	350 €
Moyenne saison (Septembre/Mai/ juin) La semaine	290 €	325 €	350 €
Haute Saison (Juillet et août) La semaine	400 €	425 €	350 €
Frais de chauffage Semaine 2 nuits	50 € 20 €	50 € 20 €	
Location au mois (Hors saison)	360 €		350 €
Tarif séjour animal (1 seul animal autorisé par location)	3,50 €/jour/animal	3,50 €/jour/animal	

REHABILITATION DE L'IMMEUBLE COLLECTIF RUE DE CHATEAUROCHER

Mme la maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation de l'immeuble collectif Rue de Chateaurocher.

Les services de l'ATEC ont réalisé une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, qui comprend 6 logements.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 521 300 € H.T.

Mme la maire donne connaissance du projet de financement de l'opération (voir : **ETUDE TECHNIQUE DETAILLEE**).

Elle indique que le projet de rénovation énergétique du bâtiment a été présenté au comité de pilotage du PNR « Territoire à énergie positive » du 27/06 dernier. L'avis du comité de pilotage est favorable à son inscription dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, pour la partie investissement directement liée à la rénovation énergétique.

Elle indique qu'il y a lieu de délibérer afin de solliciter la dotation territoire à énergie positive pour la croissance verte avant fin septembre.

N° 6/09-2016 - Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Le parc naturel régional Périgord Limousin est lauréat de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » auquel s'est associée la Communauté de Communes des Feuillardiers.

A ce titre, une animation locale sera mise en œuvre en partenariat avec le Parc (réunions élus et réunions publiques) visant à permettre le partage de l'objectif « territoire à énergie positive » avec les acteurs locaux et l'émergence de projets d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, d'économie circulaire ou d'aménagement durable.

Dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » une dotation spécifique est mobilisable pour soutenir les actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions à gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;

Le projet de « Réhabilitation de logements collectifs Rue de Chateaurocher » contribue aux objectifs « Territoire à énergie positive » par les économies d'énergies générées, et par l'utilisation d'énergie renouvelable en substitution.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant H.T	Nature et origine du financement	Montant H.T
(y compris TVA à 5.50 % non récupérable)		Subvention REGION	27 000 €
Montant des travaux	263 961 €	Subvention FEDER	50 529 €
Travaux de maitrise d'énergie	224 293 €	Subvention territoire à Energie Verte	108 049 €
Honoraires d'architecte	53 700 €	Subvention Conseil Départemental	36 000 €
Frais annexes (CSPS, bureau de contrôle, Diag. Amiante, frais de publication)	8 018 €	Fonds propres communaux	55 000 €
		Eco-prêt à 0% sur 12 ans	96 000 €
		Prêt PAM 1,35 % sur 12 ans	177 388 €
TOTAL	549 972 €		549 972 €

La Commune DE SAINT-MATHIEU

- **SOLLICITE** l'octroi d'une dotation « territoire à énergie positive » à hauteur de 108 049 € pour soutenir la réalisation du projet de « Réhabilitation des 6 logements communaux »
- **AUTORISE** Mme la maire à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte.

DIVERS

- Organisation du repas des aînés et fourniture des colis

Mme la Maire interroge le conseil sur la reconduction du repas des aînés et de la distribution des colis pour la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après discussion,

DECIDE de fixer au 11 Décembre 2016 le repas de fin d'année des aînés de la Commune

DECIDE de solliciter la S.A ANDRIEUX pour la confection des colis.

- Secrétariat de mairie : modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat

Mme La Maire indique au Conseil qu'elle envisage, en accord avec le personnel administratif de la mairie, et suite aux conclusions tirées de l'élaboration du Document Unique de Prévention des Risques au Travail, de fermer au public le secrétariat de mairie le mercredi après-midi.

En effet, ce temps permettrait aux secrétaires de procéder au classement des archives, situées directement au-dessus du secrétariat, qui nécessitent une réorganisation urgente.

Une discussion s'engage sur la nécessité de continuer à offrir à la population un service public de proximité.

Après vote à main levée, le conseil municipal DECIDE (à la majorité) de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat comme suit :

LUNDI – MARDI -JEUDI : de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

VENDREDI : 8h30 à 12 h / 13h30 à 17 h

MERCREDI : 8h30 à 12 h - Fermé au public l'après midi.

- Eclairage public – Projet d'extinction

Mme la maire distribue à l'ensemble du conseil un tableau récapitulatif concernant le nombre de points lumineux sur la commune (429) susceptibles d'être coupés, et de l'économie en termes de consommation : 97 192,2 Kwh soit 10 227,30 € sur une année.

Mme la maire indique que l'Ent BATIFOIX doit maintenant chiffrer les aménagements nécessaires aux coupures générales. Ce qui ne devrait pas représenter un investissement important.

- Arrêté Préfectoral autorisant la Ste PARC EOLIEN DE LA TARDOIRE à exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Maisonnais/Tardoire.

Mme la Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté municipal de M. le Préfet de la Haute-Vienne AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE VOISINE DE MAISONNAIS SUR TARDOIRE ;

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'arrêté.

- Renouvellement du Contrat EMPLOI d'AVENIR de K. NYLAND

Mme la Maire rappelle au conseil sa décision d'embaucher en contrat d'avenir K. NYLAND à compter du 01/10/2016 pour une durée d'1 an renouvelable.

Elle interroge le conseil sur la poursuite du contrat.

Le Conseil municipal, après discussion,

Considérant les compétences de K. NYLAND, et de son implication dans le travail qui lui est confié,

DECIDE de renouveler pour 2 ans, soit jusqu'au 30/09/2018, le contrat d'avenir de K. NYLAND

CHARGE Mme la maire de signer les documents à intervenir.

- DIVERS :

- Il faudra résoudre le problème des camping-cars au lac, qui stationnent en dehors du camping, à proximité de la borne camping-car.

M. ROBERT indique qu'il a des suggestions à faire pour résoudre ce problème.

Le Conseil le charge de régler cette situation.

- Mme DINC fait part d'un problème qu'elle a constaté dans le bourg de Saint-Mathieu. En effet, en raison du stationnement désordonné des véhicules sur les trottoirs, la circulation des piétons, des fauteuils ou poussettes d'enfants est rendue très difficile, voire dangereuse en certains endroits.

Elle souhaiterait qu'une information soit faite afin que les automobilistes respectent le passage des piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt Deux Heures.